



TRIER LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS : SIMPLE ET UTILE !

BRAVO LES TRIEURS !



Sur l'ensemble du territoire du SMEVOM, les quantités d'emballages et de papiers triées ont progressé de **9 %** (comparaison entre les chiffres du 1^{er} trimestre 2022 et ceux de la même période en 2023).

Merci à tous pour votre geste de tri !

Les quantités d'ordures ménagères collectées ont, à l'inverse, diminué de 9%.

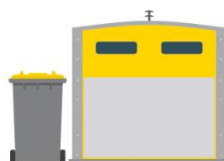
Le recyclage permet ainsi :

- **d'économiser des ressources naturelles non renouvelables** (pétrole...), 
- **d'économiser de l'eau et de l'énergie.** 

Exemple : le recyclage des emballages en aluminium permet d'économiser 95% de l'énergie nécessaire à leur première fabrication,

- **de créer des emplois locaux,**
- **de réduire les émissions de gaz à effet de serre,** 
- **de diminuer les quantités d'ordures ménagères,** dont les coûts de traitement sur le territoire du SMEVOM sont de plus en plus élevés.

Une fois triés dans les contenants jaunes, les emballages et les papiers sont transportés au centre de tri de Digoin. Là, ils sont triés une nouvelle fois par famille grâce à différents procédés mécaniques et manuels.



Mis en balles, les matériaux rejoignent les usines de recyclage pour être transformés en de **nouveaux emballages ou objets** :

 20x =  20 bouteilles d'eau en plastique transparent = 1 oreiller	 6x =  6 briques de jus de fruit = 1 rouleau de papier toilette
 6x =  6 pots de yaourt = 1 cintre en plastique	 15x =  15 bouteilles de lait en plastique = 1 arrosoir en plastique
 8x =  8 boîtes de conserve en acier = 1 boule de pétanque	 250x =  250 canettes en aluminium = 1 cadre de vélo

Pour alléger le poids des contenants d'ordures ménagères, pensons compostage !

Les déchets de cuisine (épluchures, pelures de fruits...) peuvent être valorisés naturellement à la maison et ainsi éviter des coûts de collecte et d'enfouissement.

